

COMPTE RENDU du CM du 02 Avril 2021

Séance du 02 Avril 2021

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27/03/2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le 02 Avril 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Ordre du jour :

- ✗ Délibération pour le vote du compte de gestion 2020 de la commune
- ✗ Délibération pour le vote du compte de gestion 2020 de l'assainissement
- ✗ Délibération pour le vote du compte de gestion 2020 du lotissement de La Croix des Farges
- ✗ Délibération pour le vote du compte de gestion 2020 du lotissement St Roch

- ✗ Délibération pour l'approbation du compte administratif 2020 pour le budget principal
- ✗ Délibération pour l'approbation du compte administratif 2020 pour le budget assainissement
- ✗ Délibération pour l'approbation du compte administratif 2020 pour le budget du lotissement de La Croix des Farges
- ✗ Délibération pour l'approbation du compte administratif 2020 pour le budget du lotissement St Roch

- ✗ Délibération pour l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 pour le budget principal
- ✗ Délibération pour l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 pour le budget assainissement
- ✗ Délibération pour l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 pour le budget du lotissement de La Croix des Farges
- ✗ Délibération pour l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 pour le budget du lotissement Saint Roch

- ✗ Délibération pour l'adhésion à SOFAXIS, contrat d'assurances des risques statutaires
- ✗ Délibération pour l'avenant n°1 à la convention de délégation de la compétence des transports scolaires
- ✗ Délibération pour le projet d'une halle et d'une aire de camping-cars
- ✗ Délibération pour une demande d'aide au titre de la DETR pour le projet d'une halle et d'une aire de camping-cars
- ✗ Délibération pour la réhabilitation totale des WC publics
- ✗ Délibération pour une demande d'aide au titre des CTD pour la création d'une halle et d'une aire de camping-cars
- ✗ Délibération pour le vote du taux des taxes locales directes

Présents : MM. JUHEL, VAUDON, PAPAZIAN, MAZEAUD, GUILLOU, AUROUX, LAROUDIE, CHALARD, SHEPHERD, Mmes BERNARD, DESMERY, PARVERIE, CHADELAUD

Excusés : Valentine LONGERAS, Guillaume VIEBAN

Secrétaire de séance : Guillaume JUHEL

.....

2021-720 Objet : Approbation du Compte des Gestion 2020

- Commune

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs , supplémentaires et les décisions modificatives qui s'y rattachent , les titres définitifs des créances à recouvrer , le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés , les bordereaux de titre de recettes , les bordereaux de mandats , le compte de gestion dressé par la Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif , l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer .

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ,

Après s'être assuré que la comptable a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer les écritures ,

Considérant

- que toutes les écritures du comptable sont conformes

* statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

* statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ,

* statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- **Déclare** que le **compte de gestion** dressé, pour l'exercice 2020 par la Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur , *n'appelle ni observation ni réserve de sa part* .

2021-721 Objet : Approbation du Compte des Gestion 2020

- Assainissement

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs , supplémentaires et les décisions modificatives qui s'y rattachent , les titres définitifs des créances à recouvrer , le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés , les bordereaux de titre de recettes , les bordereaux de mandats , le compte de gestion dressé par la Comptable accompagné des états de développement des comptes

de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif , l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer .

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ,

Après s'être assuré que la comptable a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer les écritures ,

Considérant

- que toutes les écritures du comptable sont conformes

* statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

* statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ,

* statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- **Déclare** que le **compte de gestion** dressé, pour l'exercice 2020 par la Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur , *n'appelle ni observation ni réserve de sa part* .

2021-722 Objet : Approbation du Compte des Gestion 2020

- Lotissement La Croix des Farges

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs , supplémentaires et les décisions modificatives qui s'y rattachent , les titres définitifs des créances à recouvrer , le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés , les bordereaux de titre de recettes , les bordereaux de mandats , le compte de gestion dressé par la Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif , l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer .

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ,

Après s'être assuré que la comptable a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer les écritures ,

Considérant

- que toutes les écritures du comptable sont conformes

* statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

* statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ,

* statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- **Déclare** que le **compte de gestion** dressé, pour l'exercice 2020 par la Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur , *n'appelle ni observation ni réserve de sa part* .

2021-723 Objet : Approbation du Compte des Gestion 2020

- Lotissement Saint-Roch

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs , supplémentaires et les décisions modificatives qui s'y rattachent , les titres définitifs des créances à recouvrer , le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés , les bordereaux de titre de recettes , les bordereaux de mandats , le compte de gestion dressé par la Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif , l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer .

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ,

Après s'être assuré que la comptable a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer les écritures ,

Considérant

- que toutes les écritures du comptable sont conformes

* statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

* statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ,

* statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- **Déclare** que le **compte de gestion** dressé, pour l'exercice 2020 par la Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2021-724 Objet : Approbation du Compte Administratif 2020
- Budget Principal

Le Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur CHALARD Jean-Pierre, membre présent le plus âgé de l'assemblée, Conseiller Municipal, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice **2020** dressé par Madame la Maire, après s'être fait présenté le Budget et les décisions modificatives de l'exercice indiqué :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du *Compte Administratif 2020*

2°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser qui s'établissent comme suit :

- ***Section d'Investissement***
Budget principal :

Dépenses :
16.651,00€

3°) Arrête les résultats définitifs comme suit :

- ***Section de Fonctionnement***

Budget principal :
Excédent de clôture : 310.186,61 €

- ***Section d'Investissement***

Budget Principal : - 67 677,63€
Restes à réaliser : - 16 651,00 €

RESULTAT CUMULE

Budget Principal :
Excédent de clôture : 225.857,98€

2021-725 Objet : Approbation du Compte Administratif 2020
- Budget Assainissement

Le Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur CHALARD Jean-Pierre, membre présent le plus âgé de l'assemblée, Conseiller Municipal, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice **2020** dressé par Madame la Maire, après s'être fait présenté le Budget et les décisions modificatives de l'exercice indiqué :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2020

2°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser qui s'établissement comme suit :

- **Section d'Investissement**

Budget principal :

Dépenses :
0,00€

3°) Arrête les résultats définitifs comme suit :

- **Section de Fonctionnement**

Budget principal :

Excédent de clôture : 5 910,65 €

- **Section d'Investissement**

Budget Principal : + 52 761,15€
Restes à réaliser : 0,00 €

RESULTAT CUMULE

Budget Principal :

Excédent de clôture : 5 910,65€

2021-726 Objet : Approbation du Compte Administratif 2020

- Budget Lotissement La Croix des Farges

Le Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur CHALARD Jean-Pierre , membre présent le plus âgé de l'assemblée , Conseiller Municipal , délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par Madame la Maire , après s'être fait présenté le Budget et les décisions modificatives de l'exercice indiqué :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2020

2°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser qui s'établissement comme suit :

- **Section d'Investissement**

Budget principal :

Dépenses :
0,00€

3°) Arrête les résultats définitifs comme suit :

- **Section de Fonctionnement**

-

Budget principal :

Excédent de clôture : - 1 088,09 €

- **Section d'Investissement**

Budget Principal : - 26 109,81€

Restes à réaliser : 0,00 €

RESULTAT CUMULE

Budget Principal :

Excédent de clôture : - 1 088,09€

2021-727 Objet : Approbation du Compte Administratif 2020

- Budget Lotissement Saint-Roch

Le Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur CHALARD Jean-Pierre , membre présent le plus âgé de l'assemblée , Conseiller Municipal , délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice **2020** dressé par Madame la Maire , après s'être fait présenté le Budget et les décisions modificatives de l'exercice indiqué :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2020

2°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser qui s'établissent comme suit :

- **Section d'Investissement**

Budget principal :

Dépenses :

0,00€

3°) Arrête les résultats définitifs comme suit :

- **Section de Fonctionnement**

Budget principal :

Excédent de clôture : - 5 277,16 €

- **Section d'Investissement**

Budget Principal : - 138 785,29€

Restes à réaliser : 0,00 €

RESULTAT CUMULE

Budget Principal :

Excédent de clôture : - 5 277,16€

2021-728 Objet : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

- Budget Principal

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le Compte Administratif 2020 statuant sur l'affectation du résultat cumulé :

- Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme énoncé sur le tableau annexé à la présente.

2021-729 Objet : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

- Budget Assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le Compte Administratif 2020 statuant sur l'affectation du résultat cumulé :

- Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme énoncé sur le tableau annexé à la présente.

2021-730 Objet : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

- Budget Lotissement La Croix des Farges

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le Compte Administratif 2020 statuant sur l'affectation du résultat cumulé :

- Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme énoncé sur le tableau annexé à la présente.

2021-731 Objet : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

- Budget Lotissement Saint-Roch

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le Compte Administratif 2020 statuant sur l'affectation du résultat cumulé :

- Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme énoncé sur le tableau annexé à la présente.

2021-732 OBJET : Contrats d'assurance des risques statutaires.

Mme La Maire rappelle

- que, dans le cadre des dispositions de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne a par courrier informé la commune du lancement de la procédure lui permettant de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Mme La Maire expose :

- que le Centre de gestion a par la suite communiqué à la commune les résultats de la consultation ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu la délibération n°2020/658 en date du 02 mars 2020 de la commune relative au ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la FPT de la Haute-Vienne,

DÉCIDE

Article 1 : D'accepter la proposition suivante :

Assureurs : SOFAXIS/CNP

Durée du contrat : quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2021

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis.

L'assiette de cotisation est constituée du traitement indiciaire brut soumis à retenue pour pension et d'éventuelles composantes additionnelles retenues telles que :

- la nouvelle bonification indiciaire,
- le supplément familial de traitement,
- l'indemnité de résidence,
- les charges patronales,
- les indemnités accessoires maintenues par l'employeur pendant les arrêts de travail.

✓ **Les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :**

Les événements assurés sont le décès, l'accident de service et la maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique), l'incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire, temps partiel thérapeutique), la maladie de longue durée et la longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office), la maternité, l'adoption et la paternité.

La formule de franchise et le taux de cotisation retenu sont :

* Tous risques avec franchise de 10 jours fermes et indemnités journalières à : **100%**

Ensemble des garanties :

- ✗ Décès,
- ✗ Accidents de service, maladies imputables au service (y compris temps partiel thérapeutique),
- ✗ Longue maladie, longue durée (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office),
- ✗ Maternité, paternité, adoption,
- ✗ Incapacité (maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire).

- ✓ **Si CETTE GARANTIE EST RETENUE : Les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et les agents non titulaires de droit public (Affiliés à l'IRCANTEC) :**

Les évènements assurés sont l'accident de service et la maladie imputable au service, la maladie grave, la maternité, l'adoption et la paternité, la maladie ordinaire.

La formule de franchise **10 jours fermes par arrêt.**

Le taux de cotisation retenu est : **1,15 %**

Article 2 : le Conseil municipal autorise la Maire ou son représentant à adhérer au présent contrat groupe assurance statutaire couvrant les risques financiers liés aux agents, fonctionnaires ou non titulaires souscrit par le CDG 87 pour le compte des collectivités et établissements de la Haute-Vienne, à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

2021-733 Objet : Avenant n°1 à la Convention de délégation de la compétence transports scolaires

Madame la Maire donne lecture à l'assemblée de l'avenant n° 1 A01 /A02 apportés au règlement et à la tarification des transports scolaires à compter de la rentrée 2020-2021, et qui intègre la participation de la commune sur les tarifs .

Mme La Maire demande au conseil municipal de statuer sur ce projet de convention .

L'assemblée municipale après en avoir débattu :

 valide les propositions énoncées dans le projet d'avenant .

2021-735 Demande d'aide à l'Etat au titre de la DETR 2020/2021

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée le projet :

- **Création d'une halle et d'une aire de camping car**

Elle précise que le montant des travaux s'élève à 127.740,00€ *H.T* soit **153.288.00€**
TTC.

Elle propose au Conseil Municipal de solliciter une aide auprès de l'Etat au titre de la Dotation des Equipements ruraux

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE:**

- de solliciter une aide au titre de la DETR 2020/2021 afin d'aider au financement de cette opération

2021-736 Objet : Réhabilitation totale WC publics

Madame la Maire expose que les wc publics sont très largement dégradés et ne comportent pas de place pour les personnes à mobilité réduite .

Aussi elle propose à l'assemblée de prévoir des travaux conséquents afin qu'ils soient propres , fonctionnels et aux normes .

Mme La Maire demande au conseil municipal de statuer sur ce projet

L'assemblée municipale après en avoir débattu :

- ✚ Donne son accord pour la réalisation de ce projet
- ✚ Mandate Mme La Maire pour demander des devis
- ✚ Dit que ce projet sera inscrit au Budget 2021

2021-737 Demande d'aide à l'Etat au titre des CTD 2020/2021

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée le projet :

- Création d'une halle et d'une aire de camping car

Elle précise que le montant des travaux avec réseaux et maîtrise d'œuvre s'élève à 168.113,00€ *H.T* soit **201.736.00€ TTC.**

Elle propose au Conseil Municipal de solliciter une aide au titre des CTD

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE:**

- de solliciter une aide au titre de la CTD 2020/2021 afin d'aider au financement de cette opération

2021-738 Objet : Vote du taux des taxes locales directes

Madame La Maire rappelle au conseil municipal les taxes locales votées en **2020** à savoir :

Taxe Foncière Bâtie : 22,41%
Taxe Foncière non Bâti : 83,97 %

Madame le Maire expose que les communes ne perçoivent plus la taxe d'habitation sur les résidences principales et qu'en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020 , les parts communale et départementale de la Taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales .

Ce qui porte pour 2021 les taux des taxes locales directes comme suit :

Taxe Foncière Bâtie : 41,37%
Taxe Foncière non Bâti : 83,97 %

Elle demande à l'assemblée de se prononcer sur l'application éventuelle d'un coefficient de variation pour 2021 pour ces deux taxes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité

- de ne pas augmenter la taxe foncière bâtie , ni la taxe foncière non bâtie